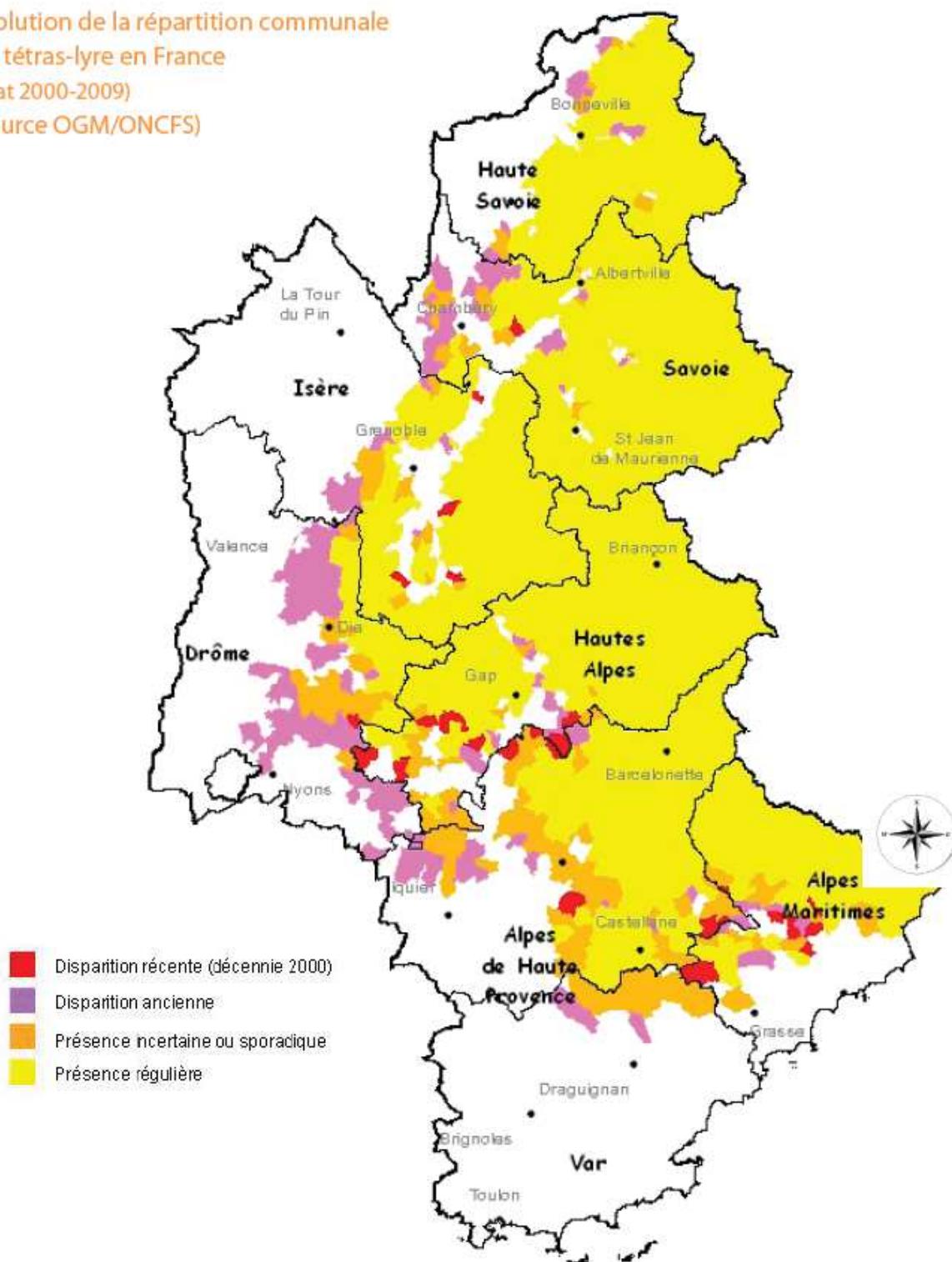


2.3. Répartition Nationale du Tétras lyre

Le Tétras lyre a été répertorié dans cinq cent cinquante-sept communes réparties sur huit départements de la région Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. On remarque avec la carte présente (*cf. figure 4 – p.4*) ci-dessous, une présence régulière dans les Alpes internes, voire le Nord des Préalpes. En revanche, on constate une forte régression dans les massifs drômois, ainsi que les Préalpes du Sud. Ce constat est aussi renforcé par des zones dans les Alpes du Sud où la présence observée est jugé incertaine ou sporadique, ce qui montre bien une nette tendance à la contraction de l'aire du Tétras notamment dans le Sud des Alpes.

Evolution de la répartition communale
du tétras-lyre en France
(état 2000-2009)
(source OGM/ONCFS)



source OGM/ONCFS